

# BULLETIN

## DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

Abonnements pour l'année 1874 :  
En Suisse :  
Un an, 8 fr., six mois, 4 fr.  
Les abonnements pris auprès des bureaux de poste paient une surtaxe de 20 cent.

L'émancipation des travailleurs  
doit être l'œuvre  
des travailleurs eux-mêmes.

Abonnements pour l'année 1874 :  
Allemagne, fr. 10»60. — Amérique, fr. 10. — Angleterre, fr. 13»20. — Belgique, fr. 10»60. — Espagne, 13»20. — Hollande, fr. 12»20. — Italie, fr. 9»60.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 20 DÉCEMBRE 1874.

### AVIS IMPORTANT.

Ensuite d'une décision votée par les Sections jurassiennes, le format du Bulletin sera notablement agrandi à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le prix de l'abonnement restera le même, soit 2 francs par trimestre.

L'administration du Bulletin fait appel à tous les amis de notre journal, et les prie de travailler d'une façon sérieuse à lui gagner de nouveaux abonnés en nombre suffisant pour couvrir les frais que cet agrandissement de format nous impose.

### Aux Abonnés de l'Extérieur.

Par suite de modifications dans le tarif des postes, on pourra, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1875, s'abonner au Bulletin, pour l'Allemagne, au même prix que pour la Suisse, à condition de prendre l'abonnement aux bureaux de poste.

L'abonnement pour l'Amérique sera réduit à fr. 13»20 au lieu de fr. 16.

Les abonnements au Bulletin seront reçus à tous les bureaux de poste belges, italiens et allemands, moyennant une surtaxe de 20 centimes.

Nous publierons dans un de nos prochains numéros une étude sur l'impôt, et spécialement sur l'impôt progressif, dont le parti radical suisse fait actuellement miroiter la promesse aux yeux de nos populations, comme une preuve de l'intérêt qu'il prend au bien-être de la classe ouvrière.

En attendant, nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs deux citations qui pourront les édifier sur le degré d'efficacité de ce fameux impôt progressif, en ce qui concerne l'affranchis-

sement des travailleurs de la domination du capital.

Le *National suisse*, organe des radicaux neuchâtelois, termine un article sur le budget du canton de Neuchâtel, par ces mots :

« L'introduction de l'impôt progressif ne peut pas avoir dans notre canton une autre portée que celle d'une répartition plus rationnelle des charges publiques. Il ne s'agit point de déclarer la guerre aux riches, mais seulement de reporter sur leurs cotes d'impôt ce qui jusqu'à présent se prélevait sur des ressources de première nécessité. Et nous ne croyons pas que cette mesure soit mal accueillie par la portion la plus fortunée de notre population. L'impôt progressif ainsi compris, limité à cela, perd le caractère de spoliation que lui prêtent des esprits prévenus. Il devient un instrument d'équilibre social, sans faire œuvre destructive de nivellement. »

Retenez soigneusement ces paroles, ouvriers, et voyez combien étaient dupes ceux d'entre vous qui croyaient voir dans l'impôt progressif, promis par le parti radical, une preuve que ce parti allait prendre en mains la cause des travailleurs et se faire leur défenseur dans la lutte qu'ils soutiennent contre la bourgeoisie. Le *National* dit hautement qu'il ne s'agit point de déclarer la guerre aux riches, c'est-à-dire aux capitalistes. Pour nous, qui connaissons bien le parti radical et ses pensées de derrière, il n'y a rien là de nouveau ni d'étonnant; nous trouvons au contraire tout naturel que les radicaux ne fassent pas la guerre aux capitalistes, car ce serait se faire la guerre à eux-mêmes; les capitalistes, les établissemens, les chefs d'atelier, dans nos localités industrielles, sont presque toujours les gros bonnets du radicalisme. Mais à vous, ouvriers qui votez pour les radicaux, une déclaration pareille doit sembler bien étrange. En effet, vos intérêts comme ouvriers vous obligent, vous, à lutter contre les capitalistes,

à faire constamment la guerre à leurs exorbitantes prétentions, à défendre contre eux, par la grève, vos salaires qu'ils voudraient rogner sans cesse. Si vous avez voté jusqu'ici pour les candidats radicaux, c'est parce que vous pensiez que ces Messieurs se constitueraient les défenseurs de la cause ouvrière, — et en effet, ils vous l'avaient promis (pour vous escamoter vos suffrages). Mais voici qu'au lieu de tenir leurs promesses, ils désavouent la pensée de toute espèce de guerre au capital ; et forcés, pour sauver les apparences, de proposer au Grand Conseil l'impôt progressif, ils s'empressent de déclarer dans leurs journaux, pour rassurer vos adversaires les bourgeois, que cet impôt tant vanté n'est qu'une mesure inoffensive, et qu'ils ne croient pas qu'elle sera mal accueillie par la portion la plus fortunée de notre population.

A quoi devait servir l'impôt progressif, dans l'idée des ouvriers qui voulaient y avoir recours comme à un moyen d'émancipation ? — Il devait servir à deux résultats : d'abord à faire peser toute la charge de l'impôt sur les grandes fortunes bourgeoises, sur les rentiers et les fainéants ; et en second lieu, à augmenter considérablement les ressources de l'Etat, de manière à ce que celui-ci pût venir en aide aux associations ouvrières qui réclameraient son appui financier. — Voilà ce qu'on s'était figuré. — Et maintenant le *National* nous dit qu'on ménagera les grandes fortunes, que l'impôt progressif n'aura pas un caractère de spoliation (voyez comme involontairement l'écrivain radical prend le langage des réactionnaires : spoliation!!! parce qu'on se permettrait de toucher d'une main un peu rude aux revenus des riches ! — et l'impôt qui actuellement enlève au pauvre son nécessaire, ce n'est donc pas une spoliation, ça ?). Et non content de cela, le *National* ajoute, dans un autre endroit de son article, qu'il ne s'agit pas d'obtenir une augmentation du produit total de l'impôt ; c'est-à-dire qu'avec l'impôt progressif, l'Etat n'aura pas à sa disposition plus de ressources qu'à présent, et qu'il ne pourra par conséquent pas accorder un appui financier aux associations ouvrières.

On ne s'étonnera pas, après cela, que le *National* aboutisse à cette conclusion d'une franchise étonnante dans sa bouche : « L'impôt progressif devient un instrument d'équilibre social, sans faire œuvre destructive de nivellement.

Ce qui veut dire que l'impôt progressif, en leurrant les ouvriers par un semblant de satisfaction, les endort, leur fait prendre le change, et permet à la bourgeoisie de maintenir le *statu quo* qu'on décore du nom d'équilibre social ; et qu'il n'y a pas à craindre qu'une simple réforme dans l'impôt puisse jamais réaliser ce que le *National*, de plus en plus réactionnaire dans son langage, appelle l'œuvre destructive du nivellement, c'est-à-dire l'émancipation de la classe ouvrière.

Il y a longtemps que nous-mêmes nous avons dit tout cela. Maintenant que le *National* a pris

la peine de nous l'expliquer à son tour, peut-être la chose deviendra-t-elle plus claire pour ceux qui jusqu'à présent avaient refusé de la comprendre.

\* \* \*

Notre seconde citation est tirée d'une correspondance du canton de Glaris, insérée dans la *Tagwacht* du 9 courant. L'impôt progressif a été introduit récemment dans ce canton, sur la demande des ouvriers ; le correspondant rapporte les résultats obtenus. Ces résultats sont mauvais, comme on va voir.

« Depuis l'introduction de l'impôt progressif, « dit la lettre, plus d'un ouvrier, en regardant son « mandat d'impôt, s'est dit que les choses allaient « de mal en pis, car l'ouvrier a aujourd'hui à « payer chez nous une somme plus forte qu'avant « l'établissement de l'impôt progressif. En outre, « les ouvriers qui ont emprunté de l'argent à « Messieurs les capitalistes, doivent payer un « plus fort intérêt qu'auparavant, et quand ils « s'en plaignent, on leur dit : C'est la conséquence de l'impôt progressif. »

Le correspondant, qui est lui-même un partisan de l'impôt progressif, pense que ce ne sont là que des accidents passagers, et qu'il ne faut pas se décourager. Pour nous, nous savons au contraire — et nous le prouverons — que l'élévation de l'intérêt de l'argent, dont se plaignent les ouvriers glaronnais, loin d'être une chose passagère, est une conséquence forcée de l'impôt progressif.

Dans l'étude que nous avons annoncée, et que nous publierons prochainement, on trouvera la démonstration de cette vérité : que, quel que soit le système d'impôt adopté, c'est toujours le travailleur qui paie la totalité des charges publiques, et que le capitaliste, en tant que capitaliste, ne paie rien.

## Nouvelles de l'Extérieur.

### France.

Nous trouvons dans l'*Ami du peuple* de Liège une lettre adressée par le citoyen Lefrançais à Henri Rochefort. Nous la reproduisons ci-dessous :

Genève, ce 20 novembre 1874.

A M. Rochefort, rédacteur de LA LANTERNE.

Permettez-moi de vous signaler deux inexactitudes que je relève dans la *Lanterne* du 14 courant.

1<sup>o</sup> Vous mettez l'assassinat de Millière sur le compte de Mac-Mahon ;

2<sup>o</sup> Vous accusez la réaction Versaillaise de l'énormité juridique au moyen de laquelle les *Communards* ont été traités comme des criminels de droit commun.

Rendez à Mac-Mahon ce qui appartient à tout général, et à Jules Favre, Thiers et Gambetta ce qui leur revient de droit.

Que Mac-Mahon et consorts soient tout prêts à faire assassiner leurs parents les plus chers pour en hériter plus vite, je suis très disposé à le croire. Mais que pouvait rapporter à Mac-Mahon, à de Cisse, Garcin et autres soudards, la mort de Millière ?

Pourvu qu'ils eussent à contempler les cadavres de 50,000 hommes, les noms propres leur importaient peu, croyez-le bien.

Pourquoi, dès lors calomnier ces bandits et donner une facile réplique, en leur permettant de vous prouver par *a plus b ce* que chacun sait à cette heure, excepté vous, paraît-il : que le véritable assassin de Millière, c'est le faussaire JULES FAYRE?

En second lieu, pourquoi accuser les royalistes ou même les bonapartistes, dont la conscience est suffisamment chargée des crimes les plus abominables ; pourquoi les accuser du *seul* crime dont tout l'honneur revient à messieurs les républicains ? Sachez donc, M. Rochefort, puisque vous semblez l'ignorer, que c'est au gouvernement de la défense de 1870, fidèle imitateur du gouvernement provisoire de 1848, que revient la *gloire* d'avoir appliqué la qualification de criminels de droit commun à ses adversaires vaincus.

En 1848, en effet, le gouvernement provisoire fit condamner aux travaux forcés les insurgés de Rouen, et plus tard les cavaignaquistes au pouvoir, grâce à leurs conseils de guerre, y envoyèrent les insurgés de juin !

En 1870, la *Défense nationale*, ne pouvant faire juger comme factieux les vaincus du 31 octobre, puisqu'elle-même n'existait que grâce au droit révolutionnaire, ne trouva rien de mieux que de les traîner devant ses conseils de guerre, pour crimes et délits de droit commun.

La réaction versaillaise, comme toutes les réactions d'ailleurs, ne fait donc autre chose que de suivre Messieurs les républicains jacobins et autres qui leur ont ouvert la voie.

Il m'a paru utile de vous remettre ces faits en mémoire, afin de rectifier votre opinion à ce sujet, dans l'intérêt de l'histoire... et surtout de la future Révolution.

G. LEFRANÇAIS,  
réfugié de la Commune de Paris.

### Belgique.

Nous trouvons dans *la Persévérance*, organe des ouvriers marbriers, sculpteurs, et tailleurs de pierres de la Belgique, un article remarquable comme caractéristique des sentiments qui animent les ouvriers belges. Nous en reproduisons quelques passages, que nous recommandons tout spécialement aux méditations de ceux des ouvriers suisses qui ont foi dans les réformes politiques et dans l'intervention du gouvernement (voir plus loin notre article concernant le Mémoire du *Schweizerischer Arbeiterbund*).

« Ouvrier manuel, dit l'auteur de l'article de la *Persévérance*, travaillant douze heures par jour, j'ai souvent réfléchi à ma position et à celle de mes semblables. En effet, quelle vie pleine de soucis et de chagrins, pleine de misère et de souffrance ! Quoi que l'on dise, en Belgique surtout, l'ouvrier est malheureux. Je vais tâcher de faire comprendre à ceux qui souffrent comme moi, quelle est la principale cause de leurs misères. »

Suit un tableau de la déplorable situation des ouvriers belges, que le manque de place nous empêche de reproduire. Puis l'écrivain-ouvrier continue ainsi :

« Voilà comme l'ouvrier est traité aujourd'hui. Pour ce qui concerne le travail des femmes et des

enfants dans les manufactures, houillères, etc., quelques individus, voulant se faire passer pour les défenseurs des ouvriers, ont voulu parler à la Chambre, pour que l'on abolisse ce genre de travail. Que peuvent faire à cela nos législateurs ? Ce qu'ils veulent n'est qu'un palliatif insignifiant, inutile. On comprend bien que c'est par misère, et non pour leur bon plaisir, que les femmes et les enfants vont travailler dans ces endroits malsains. Aussi comme je le dis plus haut, nos législateurs en parlant de cette loi qu'ils disent humanitaire, voient bien où est le mal, mais ne veulent pas le remède pour le faire cesser ; ils ont apporté une lanterne, mais il ne veulent pas y mettre la lumière.

« Ce n'est pas en défendant le travail aux femmes et aux enfants, que l'on mettra fin à leurs misères ; c'est, au contraire, quand l'ouvrier aura amélioré sa position — amélioration qu'il ne doit attendre que de *lui-même*, — que la femme pourra rester chez elle, pour veiller aux soins du ménage et de ses enfants, au lieu d'envoyer ces derniers à la crèche.

« Disons maintenant quelques mots des essais qui ont été faits par les travailleurs pour sortir de leur triste situation.

« Les événements de 1871 ont prouvé que les idées révolutionnaires font des progrès immenses dans la classe ouvrière.

« Quelques bourgeois, intérieurement ennemis acharnés de la classe pauvre, ont commencé à réfléchir. Un d'entre eux, M. Albert Cluziau, a fait un ouvrage où il expose des idées réformatrices, comme il le dit lui-même, et qui ne sont réformatrices que de nom. Ces idées ne pourraient améliorer notre position que momentanément, pour nous faire retomber de nouveau entre les mains avides des capitalistes.

« Nous socialistes, au contraire, si nous voulons faire des réformes, nous ferons en sorte qu'elles soient radicales, et que nous n'ayons plus à recommencer.

« D'après M. Cluziau, le socialisme recrute ses hommes parmi les ouvriers ignorants ; puis il finit par dire que si l'on donnait l'instruction au peuple, le socialisme perdrait sa force. Ce monsieur se trompe, c'est au contraire parmi les ouvriers lettrés que le socialisme se recrute ; qu'ils le sachent une bonne fois, tous ces prétendus réformateurs : ce sont les ouvriers illettrés qui ne se soucient pas de leur situation, c'est dans l'ivrognerie qu'ils cherchent l'oubli de leurs maux. Nous aussi nous demandons l'instruction, c'est même ce que nous demandons sans cesse. Pour sortir de leur position misérable, les ouvriers doivent créer des sociétés de résistance, se coaliser contre le capital, et tâcher par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, de diminuer les heures de travail.

« Car ce n'est pas après avoir travaillé 12 heures par jour, que l'on a encore la force de s'occuper de lecture. Donc diminuer les heures de travail, voilà de quoi doivent s'occuper les sociétés de résistance. Cette question résolue, l'ouvrier aura au moins 2 heures par jour pour lire et cultiver son intelligence, et être ainsi à même de comprendre la cause de ses misères et chercher les moyens les plus sûrs pour les faire disparaître. »

## Fédération jurassienne.

La Fédération ouvrière du district de Courtelary se propose de faire donner cet hiver une série de conférences populaires sur des sujets relatifs à la question sociale. La première de ces conférences a lieu aujourd'hui même à Saint-Imier, à 7 heures du soir, dans la salle communale. Sur l'invitation du Comité central de la Fédération ouvrière, le conférencier, James Guillaume, de Neuchâtel, parlera sur *le socialisme de Proudhon et le socialisme de l'Internationale*.

Afin de faciliter ceux des membres de la Fédération qui n'habitent pas Saint-Imier, cette même conférence a été donnée hier soir samedi à Sonvilier, également dans la salle communale.

Les ouvriers faiseurs d'échappements du Val-de-Saint-Imier ont définitivement constitué leur société, et de concert avec la section de Moutier, ils vont établir une fédération du métier.

Les membres de la Section de Neuchâtel sont prévenus que le local est transféré à la brasserie Saint-Honoré, et que les séances auront lieu désormais le *mercredi* à 8 heures du soir.

Nous venons de recevoir le compte-rendu officiel et le bilan de la grève soutenue pendant le courant de l'été par la société des ouvriers menuisiers de Genève, Section de l'Internationale. Cette grève, dont le but était l'abolition du travail aux pièces, n'a pas été couronnée d'un plein succès, parce que les patrons, profitant du chômage qui régnait à Lyon, ont pu faire venir de cette ville environ 150 ouvriers qui ont pris la place des grévistes. Néanmoins quinze ateliers ont consenti à adopter le travail à l'heure.

Nous l'avons dit souvent : l'utilité des grèves n'est pas tant dans les petits avantages matériels, obtenus aujourd'hui et reperdus le lendemain. Elle est avant tout dans l'agitation qu'elle crée et qui facilite le groupement des ouvriers, dans le sentiment de solidarité qu'elle éveille, enfin dans la conscience qu'elle fait naître, chez des ouvriers restés jusque-là indifférents, de l'opposition de leurs intérêts avec ceux de leurs patrons. Or, la grève des menuisiers de Genève a produit ces résultats ; les sacrifices qu'elle a coûtés ne sont donc pas perdus.

Une chose nous a frappés en parcourant le bilan de la grève : les secours reçus par les grévistes à Genève même ne forment qu'une somme de ff. 285»75, tandis que ceux reçus du reste de la Suisse et de l'extérieur (France, Belgique, Angleterre) s'élèvent à ff. 2755»10. A quoi faut-il attribuer, dans cette circonstance, l'abstention des riches sociétés de la fabrique de Genève ?

Le Comité central du *Schweizerischer Arbeiterbund* vient de publier un Mémoire adressé au nom de cette Association à l'Assemblée législative de la Confédération suisse, à l'occasion de la loi sur les fabriques que cette Assemblée doit prochainement élaborer. Ce document, rédigé en allemand, frappe tout d'abord le lecteur socialiste par la phraséologie officielle dont il est agrémenté ; l'Assemblée fédérale suisse y reçoit le titre de *Haute Assemblée fédérale* » (*die hohe Bundesversammlung*) ; les rédacteurs s'adressent à elle en ces termes :

« Monsieur le président !

« Honorés Messieurs !

« Sur l'invitation du *haut* Département fédéral du commerce, etc., etc. »

Nous passerions toutefois sur ces platitudes de style, familières à nos confédérés de la Suisse allemande, si le contenu du document était de nature à nous satisfaire ; mais, hélas, qu'y trouvons-nous ? L'humble demande faite à nos maîtres, aux représentants de la bourgeoisie suisse, de vouloir bien améliorer un peu la situation des ouvriers, en limitant le nombre des heures de travail, en réformant certains abus, en prenant certaines mesures d'hygiène, etc.

Si nous nous souvenons bien, la *Tagwacht* s'était jointe aux autres journaux socialistes allemands, il y a quelques mois, pour dénoncer comme un traître l'Autrichien Oberwinder, parce que celui-ci, au nom d'un groupe d'ouvriers de Vienne, avait remis à la Chambre des députés d'Autriche un Mémoire réclamant des réformes législatives favorables aux ouvriers. Quelle différence y a-t-il entre l'acte d'Oberwinder et celui du Comité central du *Schweizerischer Arbeiterbund* ? Prétendra-t-on qu'une démarche qu'on blâme quand elle est faite auprès d'un gouvernement monarchique, devient légitime quand elle est faite auprès d'un gouvernement républicain ? Est-ce que le gouvernement suisse, malgré ses formes démocratiques, n'est pas, tout comme le gouvernement autrichien, l'organe et le représentant de la bourgeoisie ?

Nous traduisons, pour l'édification de nos lecteurs, la conclusion de ce document :

« Monsieur le président !

« Honorés Messieurs !

« Dans ce qui précède, nous vous avons présenté les vœux des ouvriers que nous représentons.

« Si vous admettez que la tâche de l'Etat est d'aider aussi bien l'individu que la collectivité à atteindre le plus haut degré du développement humain, de faire arriver l'être humain à son développement positif, et de se préoccuper du bien de tous les citoyens, vous ne pourrez faire autrement que de prendre en considération nos vœux dans la confection de cette loi.

« La plus grande question de ce siècle, la question entre le capital et le travail, entre la richesse qui jouit et le travail qui souffre, n'a pas besoin, pour sa solution, des violentes tempêtes dont quelques pessimistes veulent prédire l'approche. Au moyen de nos institutions républicaines, nous pouvons parfaitement concilier cette opposition par la voie des réformes progressives. Donnons au monde, dans cette question comme dans les autres, cet éclatant exemple, qu'un peuple libre sait résoudre d'une façon calme et satisfaisante, même les questions les plus compliquées, grâce à l'esprit républicain de ses citoyens.

« Agréez l'assurance de notre profond respect. »

Triste ! triste ! triste !

VIENT DE PARAÎTRE :

### Esquisses historiques

*Etudes populaires sur les principales époques de l'histoire de l'humanité.* — Première série. Prix 1 fr.

Un joli volume in-8° de 112 pages, avec couverture en couleur.

Pour la Suisse, envoi contre remboursement. — Pour l'extérieur, prière d'envoyer d'avance le montant du prix augmenté des frais de port. — S'adresser à l'administration du *Bulletin*.